



Contrat d'Adhésion à l'ONG AGCE International pour un Individu Volontaire

AGCE - Action Globale
Caritative et Economique-
Numérique

Contrat N°220

Contrat d'Adhésion à l'ONG AGCE International (AGCE - Action Globale Caritative et Economique-Numérique) pour un Individu Volontaire

Entre

L'Organisation Non Gouvernementale AGCE International, sise [adresse de l'ONG], représentée par son Coordinateur Général et Président du Collège Central, Monsieur SAMPA NKWENDJEU Josué, ci-après dénommée "l'ONG",

ET

_____ **[Nom de l'Individu Volontaire]**,
demeurant à _____ [adresse de l'individu],
ci-après dénommé "**le Membre Volontaire**",

Préambule

L'ONG AGCE International a pour mission de promouvoir des actions socio-humanitaires, économiques et numériques pour le développement durable des communautés. Le Membre Volontaire souhaite adhérer à l'ONG et participer à ses activités et programmes.

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'adhésion du Membre Volontaire à l'ONG AGCE International, ainsi que les droits et obligations des parties.

Article 2 : Durée du Contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de [durée du contrat] à compter de la date de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de [durée de renouvellement], sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception [délai de préavis] avant la fin de la période en cours.

Article 3 : Droits et Obligations du Membre Volontaire

3.1 Droits du Membre Volontaire :

- Le Membre Volontaire reçoit une carte de membre.
- Le Membre Volontaire peut publier son portrait associatif et professionnel sur les sites internet, médias et documents officiels de l'ONG.
- Le Membre Volontaire a accès aux formations offertes par l'ONG et reçoit gratuitement des informations et expertises pour un accompagnement optimal de ses projets.
- Le Membre Volontaire participe aux événements publics et privés de l'ONG, ainsi qu'aux publicités dans la presse, à la radio et à la télévision.
- Le Membre Volontaire profite des actions communes et communautaires de l'ONG, tant au niveau national qu'international.
- Le Membre Volontaire perçoit des commissions de 10%, des primes de 5% et des bonus de 3% sur la promotion et la recommandation des services et produits de l'ONG au sein de ses réseaux personnels. Ces rémunérations sont accordées sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, et sont valables à vie pour les membres ayant conservé leur statut actif.



3.2 Obligations du Membre Volontaire :

- Le Membre Volontaire s'engage à respecter les statuts et règlements de l'ONG.
- Le Membre Volontaire participe activement aux activités et projets de l'ONG.
- Le Membre Volontaire verse une cotisation annuelle de [montant de la cotisation] à l'ONG.
- Le Membre Volontaire fournit des rapports réguliers sur les activités menées dans le cadre de son adhésion à l'ONG.

Article 4 : Droits et Obligations de l'ONG

4.1 Droits de l'ONG :

- L'ONG se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-respect des obligations par le Membre Volontaire.

4.2 Obligations de l'ONG :

- L'ONG s'engage à fournir au Membre Volontaire une carte de membre et à publier son portrait associatif et professionnel.
- L'ONG offre au Membre Volontaire l'accès à ses formations, informations et expertises.
- L'ONG invite le Membre Volontaire à ses événements publics et privés et l'inclut dans ses publicités.
- L'ONG permet au Membre Volontaire de bénéficier des actions communes et communautaires.
- L'ONG verse les commissions, primes et bonus conformément aux conditions détaillées dans le règlement interne.

Article 5 : Conditions Financières

Le Membre Volontaire s'engage à payer ses droits d'adhésion unique de **165 000 FCFA**, une cotisation annuelle de **50 000 FCFA**, payable en espèce, par chèque ou par transfert mobile uniquement avec les indications fournies par AGCE.



Article 6 : Rémunérations et Commissions

Les commissions, primes et bonus sont calculés selon les taux suivants :

- **Commissions** : 10% sur le chiffre de vos service et produits mensuels réalisés par des placements dans vos réseaux, groupes d'amis et équipes professionnelles.
- **Primes** : 5% sur les services payés par votre consommateur par trimestre
- **Bonus** : 3% sur les produits payés par vos consommateurs annuels.

Ces rémunérations sont versées sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, sous réserve du maintien du statut actif du Membre Volontaire. Les conditions spécifiques de rémunération sont détaillées dans le règlement interne de l'ONG.

Article 7 : Résiliation

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement grave aux obligations contractuelles, après envoi d'une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 3 mois.

Article 8 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive du comité de discipline qui fixe la conduite finale..

Article 9 : Dispositions Finales

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties. Il ne peut être modifié que par un avenant signé par les deux parties.

Fait à, _____ en deux exemplaires originaux.

Pour l'ONG AGCE International :

Monsieur SAMPA NKWENDJEU Josué
Coordinateur Général et Président du Collège
Central.

Signature : _____

Pour le Partenaire

Signature : _____



Pour le Membre Volontaire :

[Nom du Membre Volontaire]

Paiement de ses droits d'affiliation ou d'adhésion à l'organisation non gouvernementale d'un montant **165 000 FCFA**

Droit d'adhésion statutaire pour un(e) :

- Individu (e),

✓ **Frais d'adhésion** _____ FCFA

✓ **Frais de contribution** _____ FACFA

La somme totale en ce jour s'élève à : _____ FCFA

Le même montant en toute lettre _____

_____.

Si vous avez des questions concernant votre plan d'accompagnement et de traitement de vos informations ou le choix des options de paiement, n'hésitez pas à nous les poser. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à obtenir les services d'expertise et d'accompagnement technique et économique numérique en ligne et en personne souhaités ou indispensables.

Signature du partenaire et la mention lu et
approuvée

Date

Nom du partenaire en lettre majuscule

